

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020 à 20H30

Présents : Mmes SAUNIER Clémence, FACHE Valérie, SOLINAS Michelle, PERRIN Stéphanie et MM. BLANCHARD Jean-Pierre, DUQUESNOY Jean-Louis, LENZI Joseph, PICARDI Robert.

Absents excusés : Mme ROLLAND Béatrice, MERLIER Michèle, MASSON Emmanuelle a donné procuration à SAUNIER Clémence et M. BEAUX Jean-Christophe, BOUSSEMARD Christian a donné procuration à SOLINAS Michelle, FURET Lionnel a donné procuration à MICHEL Francine

Secrétaire de Séance : Mme FACHE Valérie

Subvention association « Amicale Bouliste d'Espinasses »

Madame le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention de l'association « Amicale Bouliste d'Espinasses ». Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, décide de verser à cette association une subvention d'un montant d'huit cents euros (800 €).

Portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune d'Espinasses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle de 500 € en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Désignant la commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes. Sont désignés par le Conseil Municipal : DESPAGNE Guy, DUQUESNOY Jean-Louis, BONACCORSI Christian, TINCHON Jean-Charles, BERTIZZOLO Françoise, CHARBONNIER Agnès, ALLEMAND Suzanne, DAUMAS Michelle, HONNORAT Robert, GOURIER Didier, BARNEAUD-ROUSSET Bernard, DURAND Jean-Yves, JAUSAUD Grégory, NAUD Sandrine, MACINA Benoît, GIRAULT Philippe, COELHO Ernest, CAPPE Suzanne, FURET Lionnel, SAUNIER Françoise, CLEMENT Brigitte, AUBIN Monique, TROPEANO Laurent.

Mise en non valeur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut mettre en non valeur les titres suivants conformément à la demande de Monsieur le Percepteur, et suite à la décision de la Commission surendettement des particuliers des Hautes Alpes

Budget Général :

THUILLIEZ Jacques	136.85 €
BERTHEUX Mireille	44.77 €

Budget Patrimoine :

THUILLIEZ Jacques et Sylviane	4 825.49
-------------------------------	----------

Mme le Maire rappelle son courrier d'opposition à cet effacement de dette et précise que selon la loi « cet effacement des créances s'impose aux créanciers ».

Validation de l'APS de la rénovation du Quartier du Caps.

Dans le cadre du projet de la « Requalification exemplaire et innovante du Quartier du Claps » il a été confié au bureau d'étude SOLARI et Associés Architectes le projet de rénovation et reconstruction du hameau Yougoslavie, ainsi que le traitement des remontées d'humidité dans les 14 logements des 5 hameaux de ce quartier.

Mme SAUNIER, Adjointe, présente aux membres du Conseil l'avant projet sommaire, pour validation : 25 logements en BDM Or et BEPOS sont prévus, dont 9 en « maison de partage » destinés à des personnes âgées isolées, 8 sur la « dent creuse » à l'est du hameau Yougoslavie, 4 en surélévation dans le hameau Yougoslavie et 4 sur l'espace vacant du hameau Grèce.

Le projet prévoit la rénovation exemplaire et duplicable aux autres hameaux, des 14 logements du hameau Yougoslavie, pour atteindre une performance BDM Argent et BBC. Enfin l'approche urbaine et paysagère prévoit une restructuration des espaces verts du hameau avec une voie unique et un retournement en bout de hameau, pour privilégier les espaces verts et partagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents approuve le projet de rénovation et reconstruction du Quartier du Claps, tel qu'il est présenté dans cette phase intermédiaire d'Avant Projet Sommaire.

QUESTIONS DIVERSES :